

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai, à vingt heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, LAVEST Hervé, MICHEL Nathalie et LUCAND Serge

Absents excusés : GOUMY Pascal (pouvoir à LE COSQUER Bernard), GERMAIN Héloïse (pouvoir à CHRETIEN Jean-Pierre) et BRIQUET Marie Philomène

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2017

Ordre du jour :

- 1 – Déclassement emprise domaine public :
 - Chemin de Moneyroux (partie de talus)
 - Rue de Mouet (délaissé de voirie)
- 2 – Modification statuts SIEG (syndicat d'électricité et de gaz)
- 3 – Point sur les travaux en cours
- 4 – Espace culturel : Inauguration et utilisation des locaux
- 5 – Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 février 2017, à l'unanimité.

1a - Désaffectation et déclassement d'une emprise de domaine public dans le Chemin de Moneyroux

Délibération n° 2017-23

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur de Moneyroux, la commune a fait réaliser un document d'arpentage pour que la partie du talus dans le chemin de Moneyroux appartenant à la commune soit cédée gratuitement aux acquéreurs ou propriétaires concernés. Le conseil municipal, par délibération du conseil municipal du 30 janvier 2017, a accepté ces cessions dans ces conditions.

Ces nouvelles parcelles cadastrées ZB 994 à 1003 pour une contenance totale de 746 m² étant issues du domaine public, les actes notariés ne peuvent pas être faits.

Considérant que cette partie de domaine public n'ayant aucune utilité, Monsieur le Maire propose de la déclasser en prenant en compte les points suivants :

- Considérant qu'il est prévu dans le Code de la Voirie routière un article qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou

- d'assurer la circulation,
- Considérant que le droit d'accès des riverains n'est pas mis en cause,
- Considérant que cette partie de domaine public n'est plus affectée à l'usage du public,
- Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix (M. Lucand, intéressé dans cette affaire, ne participe pas au vote) :

- Décide la désaffectation et le déclassement de l'emprise du domaine public désigné ci-dessus, représentant au total 746 m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

1b - Désaffectation et déclassement d'une emprise de domaine public dans la rue de Mouet

Délibération 2017-24

Exposé de Monsieur le Maire :

Des conventions amiables ont été établies entre M. et Mme LELEU et M. et Mme HOUILLON et la commune d'Enval pour régulariser des emprises de terrains suite à la réalisation d'un mur d'enrochement destiné à soutenir la rue de Mouet qui surplombe leurs propriétés

Un document d'arpentage a été réalisé à la demande de la commune pour un nouvel agencement des propriétés.

Les nouvelles parcelles cadastrées

- section ZB 991 pour 36 m² à attribuer à M. et Mme LELEU
- et section ZB 992 pour 11 m² à attribuer à M. et Mme HOUILLON

étant issues du domaine public, les actes notariés ne peuvent pas être établis.

Considérant que cette partie de domaine public n'a plus lieu d'être, Monsieur le Maire propose de la déclasser en prenant en compte les points suivants :

- Il est prévu dans le Code de la Voirie routière un article qui prévoit désormais que la procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- L'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,
- Le droit d'accès des riverains n'est pas mis en cause,
- Cette partie de domaine public n'est plus affectée à l'usage du public,
- Le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix (M. Lucand ne participe pas au vote) :

- Décide la désaffectation et le déclassement de l'emprise du domaine public désigné ci-dessus, représentant au total 47 m²
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme

Délibération 2017-25

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune d'Enval adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra. Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

3 – Travaux en cours

Secteur Basse-Garde : Travaux conjoints de voirie et réseaux (commune et AFUL Basse-Garde) pour l'aménagement du lotissement. Les travaux confiés à l'entreprise EUROVIA se déroulent normalement. Reprise du réseau d'eau potable et des branchements des particuliers dans l'avenue de la Libération par le SIAEP (syndicat d'alimentation en eau potable). Arrêté d'interdiction temporaire de la circulation dans le chemin des Gausse à prendre jusqu'au mois d'août.

Un aménagement piétonnier est prévu sur l'avenue de la Libération sur toute la longueur du lotissement ; il faudra prévoir un emplacement réservé dans le Plan Local d'Urbanisme au niveau de la parcelle de M. Mignard pour permettre une continuité du cheminement piétonnier.

Pour information, la commercialisation des lots est prévue à l'automne.

Enfouissement réseaux Fontblanche + La Chave : en cours de réalisation par EIFFAGE ENERGIE.

Programme voirie 2016 (Chemins de la Boule, des Vivaies et de la Garde) : travaux terminés.

Réseaux eaux pluviales : plusieurs problèmes de raccordements ont été découverts : vers l'espace culturel, dans la rue du Creux de Mouet et en bas du chemin de la Garde. Les raccordements corrects aux réseaux sont à ce jour effectués.

Fibre optique sur la commune :

Installation réalisée dans les bâtiments de la mairie et dans l'espace culturel-bibliothèque. Le groupe scolaire devrait être bientôt équipé.

Les foyers sur un côté de l'avenue de la Libération jusqu'au chemin des Meuniers sont maintenant éligibles.

Raccordement de la zone des Redadoux en cours.

Aménagement piétonnier rue des Gravieres : devis en cours.

4 – Espace culturel

- Les travaux sont terminés.
- Ouverture au public de la nouvelle bibliothèque depuis le 9 mai. Des ateliers ont été organisés à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes : grande satisfaction des usagers et remerciements de l'équipe d'animation de la bibliothèque.
- Inauguration prévue le 24 juin. Elza Lacotte, plasticienne, originaire d'Enval, a animé un atelier à la bibliothèque ; Monsieur le Maire propose de lui demander la conception du carton d'invitation. Accord.
- Aménagement intérieur : 20 tables et 50 chaises seront commandées dans un premier temps. En fonction des besoins, une commande complémentaire sera faite. Commande du matériel de vidéo projection en cours. Prévoir du rangement supplémentaire, du matériel pour l'entretien, un équipement pour les expositions
- Règlement d'utilisation des salles : Bernard Le Cosquer présente un projet de règlement intérieur élaboré avec Jean-Pierre Chrétien et Aline Streith. L'objectif est la mise à disposition de lieux de rencontre et de rassemblement permettant des réunions et manifestations non festives et sans restauration. Compte-tenu des observations de chacun, les utilisateurs (associations, habitants d'Enval, entreprises et autres ...) ainsi que les conditions d'utilisation sont à affiner.

5 – Diverses informations et tour de table

- ✓ **Projet d'aménagement d'un espace commercial** sur un terrain de 11 370 m² dans la zone Espace Mozac présenté par l'aménageur à Monsieur le Maire.
- ✓ **Projet de voie de délestage dans la zone Espace Mozac** : Christian Mélis rend compte d'une réunion qui s'est tenue le 19 avril. Participants : Représentants de Riom Limagne et Volcans, les maires de Malauzat, Mozac et Enval et des représentants du Conseil Départemental. Suite au constat de saturation de la circulation sur la RD 986, une réflexion doit être engagée prenant en compte tous les déplacements. Christian Mélis a indiqué qu'il serait d'accord pour la création d'une voie suivant un tracé qui ne coupe pas la commune, en utilisant le chemin de la Croix Saint Antoine. Il a demandé qu'une étude de liaison vers Crouzol pour éviter la traversée d'Enval soit envisagée. Le rendu d'étude sera effectué en septembre.
- ✓ **Circulation sur la commune** : Christian Mélis a demandé l'assistance des services de la Direction des Routes pour étudier un plan de circulation.
- ✓ **Acquisitions amiables**: la commune a demandé à l'EPF-Smaf d'engager des négociations pour l'achat des propriétés appartenant à M. POULET (garages) et à M. VELA (hangar). Une estimation des biens a été faite par le service du Domaine. L'EPF-Smaf demande au maire de donner une fourchette de prix

pour engager les négociations. Il propose 5 000 € pour le bien appartenant à M. POULET et 10 000 € pour le bien appartenant à M. VELA. Accord du conseil sur ce principe.

✓ **Accueil des enfants au centre de loisirs de Châtel-Guyon :**

Délibération 2017-26

Une convention a été conclue avec la commune de Châtel-Guyon pour accueillir des enfants habitant Enval pendant l'été 2016 sous réserve de places disponibles.

Il a été convenu que les familles domiciliées à Enval bénéficient des tarifs appliqués pour les familles domiciliées à Châtel-Guyon et que la commune d'Enval prenne en charge la différence.

Catherine VENTAX propose de reconduire cette convention pour l'été 2017 dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

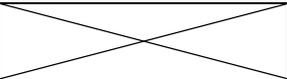
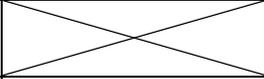
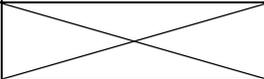
✓ **Tour de table :**

- Ecole:
 - 130 élèves prévus à la rentrée. Une demande de création d'une 6^{ème} classe va être faite par le directeur. S'il y a création, un aménagement des locaux sera à prévoir.
 - Rencontres USEP : 130 enfants sur le stade d'Enval le 30 mai
 - Venue de la classe de CE1-CE2 à la mairie pour simuler un vote. Expérience enrichissante.
- Centre Communal d'Action Sociale : 20 personnes ont assisté à la conférence sur le sommeil
- Circulation et stationnement :
 - Réunion publique : environ 30 personnes ont assisté à cette réunion le 4 mai. Démarche appréciée par les participants. Divers problèmes ont été évoqués. Une synthèse sera faite.
 - Problème de passage de poids-lourds dans le chemin du Sablon : à prendre en compte
- Enquête projet espace santé-services : retour d'enquête : 42 à ce jour. Premiers résultats : attachement à avoir un médecin généraliste + dentiste + ophtamologue + kynésithérapeute
- Associations :
 - Cocotterie Sociale et Solidaire : Inauguration du poulailler le 13 mai
 - Comité des Fêtes : bon bilan de la brocante
- RLV /Commission Transport : Coût annuel : 2,5 millions d'euros par an. Compétence transport obligatoire pour une future communauté d'agglomération.
- SIAEP (Syndicat d'alimentation en eau potable) : Baisse des consommations en 2015 et 2016.
- Catastrophe naturelle : une personne a signalé que des fissures ont été constatées dans sa maison, elles pourraient être dues à la sécheresse. D'autres personnes semblent également concernées.

La commune, après s'être renseignée sur la procédure à suivre, a donc déposé auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse. Il s'agit ensuite d'une décision ministérielle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héroïse	
CHRETIEN Jean- Pierre		LUCAND Serge	
STREITH Aline		BRIQUET Marie	
GALLO Sylvie			